

Commune de BRETIGNOLLES (79140)
Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 17/07/2020

Présent(e)s :

Grégory BERNARD / Luc BONNIN / Henri CORNUAU / François DOUTEAU / Elise FASILLEAU / Chantal GROLEAU / Christophe GUERY / Audrey HUYGHE / Céline JEREZ / Vincent MAROT / Franck NICOLAS / Matthieu POIDEVIN / François POUSSET / Berty RENAUDIN

Excusé(e)s :

Chloé MOINE (pouvoir donné à Franck NICOLAS)

Heure de début du Conseil Municipal : 20h40

Heure de clôture du Conseil Municipal : 23h00

Commentaire(s) :

Secrétaire de séance : François DOUTEAU

Monsieur le Maire Vincent MAROT ouvre la séance. Début des échanges en lien avec l'ordre du jour :

Lors du premier compte-rendu de séance, les noms et prénoms n'étaient pas notés lors de la retranscription des interventions. Après échange, accord sur la levée de l'anonymat dans le cadre de la retranscription des interventions des Conseillers Municipaux.

Déroulé de l'ordre du jour :

1- Contribution OGEC

57 élèves potentiellement inscrits en février 2020 mais il semblerait qu'il y ait plutôt une stabilité d'effectif ou légère baisse (prévision de 54 élèves à la rentrée de septembre 2020)

Proposition de maintien de la contribution et nous reverrons l'année prochaine, plus en détail, la contribution communale en lien avec les comptes de l'OGEC.

⇒ Pas de remarques particulières

Vote pour la contribution de la Mairie en faveur de l'OGEC pour l'année scolaire 2020/2021 :

- 0 abstention
- 0 contre
- 15 votes pour le maintien de la contribution en faveur de l'OGEC

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité du maintien de la contribution de l'OGEC à 41300€

2- Subventions communales

Principe global de maintien en l'état des contributions aux associations sauf quelques exceptions.

⇒ **Espérance Pongiste** : maintien de la subvention à 4000€

Christophe GUERY aborde les difficultés liées au calendrier du club qui ne permettent pas une visibilité à long terme sur la location de la salle Tabarly.

Monsieur le Maire autorise l'intervention de Dominique et Sylvie GANNE, coach et vice-Président, présents au Conseil Municipal.

Ils évoquent 14 week-end de bloqués pour la salle Tabarly sur 52 semaines (2 par mois environ). Pour les mois de juin, juillet et août : la salle est disponible car le club n'a pas de compétitions / les mois des vacances scolaires également.

Le Club est tributaire de la Fédération et ne connaît pas en amont les dates des tournois...

Une réflexion est à mener pour essayer d'entrevoir une solution et d'établir un moyen de communication sur les disponibilités de la salle Tabarly auprès des habitants.

- ⇒ **Contribution pour l'APEL** : divisée par 2 pour 2020/2021 car le voyage scolaire n'a pas eu lieu en 2019/2020 en raison de la crise sanitaire du Covid-19. Subvention 2020/2021 : 1500€
- ⇒ **Entente Sportive PinBreCières (Football)** : Anthony FERCHAUD est toujours le contact pour ce Club / pas de contact reçu par la Mairie, refondation du club en cours
Le nom du nouveau club serait Interbocage Football Club
Contribution : Ajournée, la Mairie attend d'avoir un contact avec le nouveau club
- ⇒ **Bouquinerie** : Accéder à la demande d'une contribution majorée pour l'année à venir soit 1200€
- ⇒ **Anciens combattants, Sté pêche, A.C.C.A. La populaire (Chasse)** : contributions maintenues à l'identique de celles de l'année dernière soit 200€
- ⇒ **Amicale des retraités Cirières Brétignolles** : contribution maintenue à l'identique de celles de l'année dernière soit 100€

Subventions cantonales

- ⇒ **Etoile filante Cirières** : Accéder à la demande d'une contribution majorée à 130€
- ⇒ **Donneurs de Sang Cerizéen** : maintien de la contribution à 50€
- ⇒ **Les Randonneurs Cerizéen** = maintien de la contribution à 50€

Demandes particulières :

- ⇒ **Association solidaire paysan Poitou Charente** = maintien de la contribution à 50€
- ⇒ **ABK (Antoine Bouchenoire Karting)** = nouvelle association
Demande individuelle pour une passion personnelle. L'association évoque dans sa demande de subvention vouloir faire une manifestation pour collecter des fonds.
Proposition d'une location de salle gratuite pour la manifestation
Refus d'accès à la demande d'une subvention financière de 500€

Demandes historiques :

- ⇒ **Lycée Val de l'Ouin** : refus d'accéder à une demande de subvention (pas de demande précise)
- ⇒ **ADMR** : Ajournée (prise de contact avec l'organisme car pas de demande reçue)
- ⇒ **FNATH** : Ajournée (prise de contact avec l'organisme car pas de demande reçue)

Subventions nationales : contribution de 50€ pour chacune des associations

- ⇒ **Téléthon**
- ⇒ **Secours populaire**
- ⇒ **AFSEP Sclérose en plaques**
- ⇒ **Banque alimentaire 79**
- ⇒ **Croix blanche 79**
 - Nombreux échanges sur les demandes susnommées.
 - Le Maire rappelle que le budget de la commune est équilibré mais que la marge budgétaire reste faible donc il faut rester prudent.
 - Après échanges et avis de l'ensemble des conseillers municipaux, proposition d'une contribution pour cette année.
Le Conseil Municipal reverra ces subventions l'année prochaine en fonction des éventuels retours en termes d'adhérents et d'actions à l'échelle locale et, peut-être, fixer des règles pour les années à venir sur les demandes faites par des associations nationales
- ⇒ **Centre SocioCulturel du Cérizéen** : contribution minimale par habitant (chiffre INSEE : 616 habitants sur la commune de Brétignolles) pour les 2 volets suivants :
 - Épicerie solidaire : 616 habitants par 1,83€ soit 1127,28 euros
 - Animation et vie sociale : 616 habitants par 1,50€ soit 924,00 euros

Après échange, Monsieur le Maire propose de procéder à un seul vote pour l'ensemble des contributions et subventions précitées.

Vote pour les contributions aux associations :

- 0 abstention
- 0 contre
- 15 votes pour les contributions selon les modalités précitées

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des contributions aux associations selon les modalités précitées.

3- Tarif cantine

Monsieur le Maire rappelle, qu'historiquement, le vote du tarif de la cantine se fait beaucoup plus tôt dans l'année.

Monsieur le Maire rappelle que JM Restauration est en charge de la restauration pour les élèves et adultes mangeant à la cantine de Brétignolles.

A ce jour, la Mairie n'a pas reçu de proposition tarifaire pour l'année 2020/2021 mais Céline JEREZ et François POUSSET ont rendez-vous avec JM restaurant le lundi 27 juillet. Monsieur le Maire évoque souvent une augmentation raisonnable de la part de JM Restauration (à voir selon le prochain rendez-vous).

Le Maire explique aussi que les dossiers sont déjà entre les mains des parents d'élèves (remis à la fin d'année scolaire) où il est indiqué que le tarif de la cantine pour 2020/2021 serait le même que celui de 2019/2020.

Tarifs actuels :

- Enfants : 3,65 euros / repas
- Adultes : 5 euros / repas

Le nombre d'élèves moyen à la cantine est compris entre 30 et 40 élèves par jour (à affiner)

Si JM Restauration proposait une forte augmentation des repas pour 2020/2021, le Conseil Municipal se réserverait le droit de réviser la contribution financière des parents en cours d'année.

Vote pour les tarifs de la cantine :

- 0 abstention
- 0 contre
- 15 votes pour le maintien des tarifs de la cantine

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité du maintien des tarifs de la cantine à savoir 3,65 euros pour un enfant et 5,00 euros pour un adulte.

4- Représentants SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres)

C'est de l'observation. On explique ce qui se passe sur le Département en termes d'énergie. Il s'agit d'un syndicat intercommunal.

Monsieur le Maire explique qu'il nous faut désigner un titulaire et un suppléant.

Proposition :

Titulaire : Christophe GUERY

Suppléant : Audrey HUYGHE

Vote pour les représentants du SIEDS :

- 0 abstention
- 0 contre
- 15 votes pour les candidats susnommés.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour que Christophe GUERY soit le candidat titulaire et Audrey HUYGHE soit suppléante du SIEDS.

5- Représentant CNAS (Comité National d'Action Sociale)

« C'est le CSE de la fonction publique » mais à l'échelle nationale, pour les collectivités territoriales comme les régions, les départements et les communes et autres établissements publics...

Il est précisé que les titulaires et contractuels de la fonction publique ont des avantages grâce au CNAS.

Proposition : Titulaire : François POUSSET

Vote pour le représentant au CNAS :

- 0 abstention
- 0 contre
- 15 votes pour François POUSSET

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour que François POUSSET soit le candidat titulaire au CNAS.

6- Nomination membres CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Consiste une fois par an à valider le fichier transmis par les impôts dans un souci de contrôle.

Le Conseil Municipal doit proposer 24 personnes pour cette liste auquel s'ajoute le Maire.

Nomination de 10 personnes habitant sur la commune et/ou payant des impôts sur la commune et les 14 autres personnes sont les conseillers municipaux. Le Maire est membre de Droit au CCID.

7- Nomination d'un adjoint à la sécurité

Missions :

- Participer à la prévention de la délinquance / sécurité
- Être un interlocuteur privilégié de la gendarmerie et des instances de contrôle
- Être un relai avec l'agglomération
- Un Conseiller Municipal peut être désigné comme adjoint à la sécurité (une délégation sera donnée par le Maire si c'est un conseiller municipal hors adjoint et un arrêté sera pris par le Maire)

Proposition : Titulaire : François DOUTEAU

Vote pour la nomination d'un adjoint à la sécurité :

- 0 abstention
- 0 contre
- 15 votes pour François DOUTEAU

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la nomination de François DOUTEAU comme adjoint à la sécurité.

8- Nomination d'un membre de droit au conseil d'administration du Centre SocioCultuel du Cerizéen (1 Titulaire, 1 suppléant)

Faire vivre les relations entre le CSC et la commune (en termes de vie locale)

Proposition : 2 co-membres : Céline JEREZ et François POUSSET

Vote pour la nomination d'un membre de droit au conseil d'administration du Centre SocioCultuel du Cerizéen :

- 0 abstention
- 0 contre
- 15 votes pour les 2 co-membres Céline JEREZ et François POUSSET au C.A. du CSC

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour la nomination des 2 co-membres Céline JEREZ et François POUSSET au conseil d'administration du CSC Cérizéen

Autres informations :

Information sur les membres du CCAS nommés par le Maire :

- Alain BERNARD
- Isabelle DENIS
- André GREAU
- Magalie LAUNAY

Recensement de la population en 2021 :

2 agents recenseurs

Octobre / novembre : 1 journée de formation

Point sur l'Agglomération (Agglo2B) :

Élection du Président Pierre-Yves MAROLLEAU

14 vice-présidents élus

Les instances :

- Bureau Communautaire
- Conseils des Maires (33 Maires)

Vincent MAROT, Maire de Brétignolles, est conseiller communautaire au sein de l'Agglo2B.

Point Élection Sénatoriale du dimanche 27 septembre 2020 :

Visite de courtoisie à la Mairie de Brétignolles : Philippe MOUILLER

D'autres sénateurs devraient venir à la rencontre des grands électeurs des communes.

Rencontre :

Monsieur le Maire est invité à rencontrer les administrateurs d'Emmaüs Peupins (en lien avec les Ateliers du Bocage situés sur notre commune).

Organisation :

- Accord pour maintenir les Conseils Municipaux les vendredis à 20H30
Volonté d'essayer de fixer un planning des Conseils municipaux sur plusieurs mois pour bloquer des dates et faciliter l'organisation de chacun.
- La Mairie sera fermée la dernière semaine de juillet et la première d'août 2020 en raison des congés de Mme CADU, secrétaire de Mairie ; il n'y aura pas d'accueil public durant cette période
- Il y aurait 2 sites internet obsolètes pour la commune de Brétignolles. L'idée serait de les supprimer et d'en refaire un. Monsieur le Maire va essayer de récupérer les informations nécessaires quant à ces sites internet. Henri CORNUAU maîtrise ce domaine et serait intéressé pour s'y investir.
- Henri CORNUAU aborde le principe de « Panneau Pocket » qui est un système d'information sur mobile via une application – communication faite par la Mairie)
Coût annuel pour la Mairie : 130 euros / l'ensemble des Conseillers municipaux semblent intéressés par cette proposition, tout en gardant en mémoire de conserver un moyen de communication adapté aux personnes n'utilisant pas les technologies nouvelles.

Monsieur DOUTEAU François

Monsieur le Maire